



E.H.P.A.D DES ANDAINES



☎ 02.33.38.10.14

📠 02.33.38.01.15

☎ 02.33.37.93.66

📠 02.33.37.99.84

BULLETIN D'INFORMATION N° 10 - COVID-19

Mardi 09 Mars 2021

Attention : les informations sont régulièrement mises à jour

A compter du 09 MARS 2021

Mesdames, Messieurs,

Je reviens vers vous ce jour afin de vous informer que **conformément aux dernières recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé et de l'A.R.S Normandie en date du 06 Mars 2021, les sorties des résidents vaccinés en famille sont de nouveau autorisées**. Néanmoins, celles-ci font l'objet de conditions d'encadrement et à ce titre, d'un engagement à respecter scrupuleusement les consignes arrêtées par l'établissement co-signé en amont de la sortie par le résident, le représentant de la famille et le Directeur (Cf. Charte de bonne conduite)

Il convient également de rappeler que l'application et le respect **STRICT** des autres mesures en vigueur à l'E.H.P.A.D des Andaines restent **OBLIGATOIRE, INDISPENSABLE et sans CHANGEMENT** au sein de nos 2 établissements pour l'ensemble des visiteurs et des professionnels.

POUR RAPPEL

- Les visites de vos parents et/ou proches ne se font **QUE sur R.D.V** auprès du secrétariat. Cela signifie donc que toutes personnes venant sans R.D.V seront refusées à l'entrée de l'établissement.
- Les consignes suivantes sont **OBLIGATOIRES** pour tout visiteur extérieur : Signature du registre à l'entrée de l'établissement, Port correct **d'un masque chirurgical** pendant toute la durée de la visite : masque tissu refusé, Lavage des mains au minimum à l'entrée et à la sortie de l'établissement par solution hydro-alcoolique, Distanciation physique avec son proche : ex ne pas parler à l'oreille, ne pas lui donner à manger...
- Depuis le 20.11.20, des directives ministérielles imposent à chaque visiteur de **remplir une charte de bonne conduite** et de respecter un certain nombre de préalables avant sa venue à l'E.H.P.A.D. Vous devrez remettre à l'EHPAD ce document signé qui vous engage à respecter les consignes données par la personne chargée de l'accueil des visiteurs.
- Toujours depuis le 20.11.2020, **les visiteurs extérieurs sont « fortement encouragés » à se faire dépister** par test antigénique le jour de leur venue à l'E.H.P.A.D ou par test P.C.R dans les 72 heures précédant leur venue à l'E.H.P.A.D (attestation à présenter avant la visite).

Sachez que l'ensemble de ces mesures s'accompagnent également d'une campagne de dépistage régulière de l'ensemble des professionnels et des résidents de l'E.H.P.A.D par des tests antigéniques ou P.C.R.

Je vous remercie de votre confiance et l'établissement reste à votre disposition pour tout complément d'information. Merci de faire suivre cette information aux personnes susceptibles de venir rendre visite à vos proches.

En cas de survenue de cas COVID-19, visites des proches et admissions de nouveaux résidents suspendues temporairement

POUR S'INFORMER

CONTACT

Une cellule de veille est activée au sein de la direction de l'E.H.P.A.D

Nous pouvons répondre à vos interrogations au :

02.33.38.10.14 pour la résidence l'Orée des Bois

02.33.37.93.66 pour la résidence de la Vée

E.H.P.A.D des Andaines
Sites de La Chapelle d'Andaine
et Couterne

0 cas suspects et/ou confirmés

Site Internet de l'E.H.P.A.D des Andaines : www.ehpadandaine.fr

Page Facebook : EHPAD des Andaines

Pour communiquer avec vos proches ou obtenir des informations

- **Le téléphone** pour celles et ceux qui ont une ligne
- **Possibilité de Visio via SKYPE** : Prendre contact pour fixer les rendez-vous de connexion
Résidence l'orée des Bois : Catherine, l'animatrice au 02.33.38.10.14
Résidence de la Vée : Françoise, l'animatrice au 02.33.37.93.66
- **Familéo** : Plaquette d'information ci-jointe. N'hésitez pas, c'est gratuit pour vous et cela fonctionne. Abonnement payé par l'établissement

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES



Evitez tout contact physique

.... pas de serrements de mains



.... et pas d'embrassades

Le Directeur

Laurent VIVIER